



→ Pourquoi entretenir son appareil ?

Le saviez-vous ?



Un millimètre de suie déposé dans le conduit de fumée, c'est 10 % de consommation de bois supplémentaire.
Une vitre encrassée est le signe d'une combustion non optimisée : bois vert, tirage insuffisant ou encore manque d'air pour la combustion

Des gestes simples pour optimiser la combustion de votre appareil :

- Ne brûlez qu'un combustible de qualité : bois de chauffage sec et fendu (< 20 %) ou des granulés de bois d'une production certifiée.
- A l'allumage, pour un appareil à bûche, ouvrez l'arrivée d'air au maximum et conservez un apport d'air suffisant par la suite

- Faites ramoner deux fois par an votre conduit de fumée par un professionnel, dont une fois durant la saison de chauffe

UNE INSTALLATION BIEN ENTRETENUE C'EST :

- Des économies de combustible
- Bon pour l'environnement
- Une meilleure combustion
- Une installation plus fiable
- Une installation préservée

UN CHAUFFAGE AU BOIS PERFORMANT C'EST

- Une installation réalisée par un professionnel formé « RGE »
- Un combustible de qualité
- Un appareil bien entretenu :
 1. J'utilise mon appareil et procède aux nettoyages réguliers selon les recommandations du fabricant
 2. Chaque année, je fais appel à un professionnel pour le ramonage du conduit de fumée (2 fois par an) mais aussi pour l'entretien complet de mon appareil de chauffage.

flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois



L'entretien de mon appareil de chauffage au bois

CONTACT

Flamme verte
C/o Syndicat des énergies renouvelables
13-15, rue de la Baume - 75008 Paris
Tél. : 01 48 78 05 60
email : contact@flammeverte.org
www.flammeverte.org
@FlammeVerte



flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois

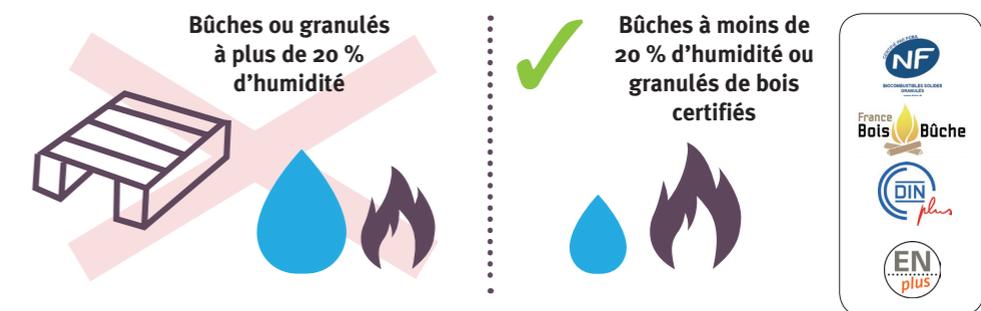
LE GUIDE PRATIQUE DE L'ENTRETIEN DE MON APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS



Les bénéfices d'un bon entretien et d'une bonne combustion pour la qualité de l'air

La combustion d'un bois de mauvaise qualité (humidité, écorce, etc.) peut libérer des substances néfastes pour l'environnement. C'est le cas des bois souillés issus de la récupération (vieux meubles, palettes, etc.), qui contiennent des produits corrosifs (détérioration du foyer et conduit de l'installation).

Privilégiez un bois dur (chêne, érable, hêtre, bouleau, etc.) plutôt qu'un résineux (sapin).



En plus des bénéfices économiques, l'utilisation d'un bois de bonne qualité et un bon entretien réduisent les émissions de particules fines rejetées dans l'atmosphère.

Les particules fines sont des poussières de très petite taille qui sont suspendues dans l'air. Elles présentent un risque pour la santé dès lors qu'elles sont inhalées. Une installation correctement installée et entretenue régulièrement réduit les émissions de particules fines, améliore la qualité d'air et participe à la préservation de l'environnement.

Le monoxyde de carbone (CO) constitue un danger potentiel dans les habitations individuelles puisque c'est un gaz incolore, inodore. Un entretien régulier des appareils de chauffage et un apport suffisant en air dans la pièce où il se situe, constituent des facteurs de prévention de ce risque.

En effectuant ces opérations régulières d'entretien et en utilisant un combustible de qualité, vous réduirez le phénomène d'obturation de votre conduit ainsi que celui des émissions de polluants. Vous réduirez également les risques liés au monoxyde de carbone.

L'entretien réalisé par le professionnel

Vérification complète du fonctionnement de l'appareil



- Nettoyage des surfaces d'échanges, des ventilateurs et extracteurs (si existants)
- Contrôle de la régulation (si existante), du raccordement et de l'étanchéité du conduit de fumée
- Vérification des organes de sécurité, de l'état des joints et du système d'alimentation automatique (si existant)
- Décendrage approfondi
- Réglages et mesures

Le professionnel profitera également de ce moment pour vous apporter des conseils portant sur le bon usage et sur les améliorations possibles de votre installation

Les obligations du professionnel

- Posséder une qualification professionnelle pour l'activité de ramonage (selon la loi du 5 juillet 1996)
- Etablir un devis avant tout type de travaux
- Apporter des conseils personnalisés
- Vérifier et entretenir l'installation afin d'en garantir le fonctionnement
- Remettre une attestation d'entretien ou un certificat de ramonage

L'entretien courant que j'effectue

Pour un appareil propre et prêt à fonctionner en toute sécurité :

- 1. Pour des appareils fonctionnant au bois bûche :** dépoussiérer la grille de combustion



Pour des appareils fonctionnant aux granulés : dépoussiérer le pot de combustion à l'aide d'un aspirateur à cendres. Si cela ne suffit pas, utilisez une brosse pour gratter et enlever complètement les résidus



- 2.** Vider le tiroir à cendres
- 3.** Nettoyer la vitre à l'aide d'un chiffon humide trempée dans des cendres froides



La fréquence de nettoyage dépend de l'appareil et de son utilisation. Pour plus d'information, référez-vous à la notice du fabricant.

Avant toute opération de nettoyage, assurez-vous que votre appareil ne soit pas en fonctionnement et qu'il soit totalement froid.

Mes autres obligations

- Faire ramoner 2 fois par an : Règlement sanitaire départemental type, article 31
- Faire entretenir l'appareil par un professionnel 1 fois par an : Arrêtés du 23/02/2009 & du 15/09/2009

Ces obligations réglementaires d'entretien sont à la charge de l'occupant du logement